

**Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu****République Française****Département de la Haute-Loire**Séance du 29/02/2024. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 12 Votants : 14 ;  
Exclus : 0.

Date de la convocation : 22/02/2024 Date d'affichage : 24/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 29 février 2024, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

**Etaient présents** : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Y AUBERT BRUN - N CHARREL – P COLMACHE - Y COMUNELLO – C MOULIN – P GOUY - M RIVET – S TEYSSONEYRE - JJ STOECKLIN**Ont donné pouvoir** : Hélène HOSTAIN à donné pouvoir à Yves COLOMB  
Nicolas CHARREL à donné pouvoir à Serge TEYSSONNEYRE**Absents excusés** : C CIVEYRAC

Pierre GOUY a été nommé secrétaire.

Elu supplémentaire : JL MASSON

**2 – Désignation du secrétaire de Séance**

Conformément aux dispositions de l'article L212-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote a main levée et désigne Pierre GOUY pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,  
En mairie, le 29 février 2024

Yves COLOMB, Maire,

  


Pierre Gouy, Secrétaire

